



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 06 octobre 2021

Le Cigref accueille favorablement l'annonce par Thales et Google Cloud du projet de création d'une co-entreprise qui fournira un « cloud de confiance » en France

Le 17 mai 2021, le Gouvernement dévoilait sa [stratégie nationale pour le cloud](#). Bruno Le Maire, Amélie de Montchalin et Cédric O ont présenté **les trois axes suivant lesquels cette stratégie doit s'articuler**. Le premier concerne **la création d'un label "cloud de confiance" permettant aux entreprises et aux administrations publiques d'accéder à des offres et des services cloud dont la sécurité et l'immunité aux législations extra-européennes seront garanties par l'État**. A l'occasion de la présentation de cette stratégie, le Président du Cigref, Bernard Duverneuil, a été invité par les ministres à s'exprimer sur la [vision du cloud de confiance partagée par les adhérents du Cigref](#). Il a rappelé leur engagement collectif, depuis plus de deux ans, **pour contribuer à l'émergence d'une offre de cloud de confiance**, dans le cadre d'un groupe de travail piloté par Vincent Niebel, DSI du groupe EDF.

L'annonce de Thales et Google Cloud : une réponse pertinente au besoin de confiance

C'est donc favorablement, et avec intérêt, que le Cigref accueille [l'annonce de la création de la co-entreprise faite ce jour par Thales et Google Cloud](#).

Cette annonce fait d'ailleurs suite à [l'annonce de collaboration de Thales et Google](#), du 7 décembre 2020, pour accélérer la capacité des entreprises à migrer en toute sécurité des données sensibles entre des infrastructures informatiques à base de clouds publics, hybrides et privés.

Selon leur communiqué de presse de ce jour, l'offre commune de Thales et Google Cloud s'appuie sur les technologies et services les plus avancés de chacun des partenaires. Les deux entreprises mettront en commun leur savoir-faire afin de créer un fournisseur de services cloud français répondant aux besoins des organisations soumises à des exigences particulières en termes de sécurité, de confidentialité et de résilience, telles que définies par l'État français, opérant exclusivement sous juridiction française et européenne. **L'annonce de la création de cette co-entreprise est une bonne nouvelle, tant pour les utilisateurs que pour la stimulation de la filière européenne du cloud**. Ce projet apparaît en effet comme une réponse pertinente, au meilleur niveau fonctionnel et rapidement disponible, aux attentes exprimées par les membres du Cigref et rappelées par Vincent Niebel :

« Le besoin d'un cloud de confiance disposant d'un large catalogue de services a été clairement exprimé par les membres du Cigref, afin de garantir la sécurité de leurs données sensibles et des traitements associés, de clarifier le régime juridique auquel elles sont soumises et les préserver des législations extra-européennes, et de maîtriser leurs dépendances vis-à-vis de leurs fournisseurs. »

Bernard Duverneuil, Président du Cigref, précisait le 17 mai 2021 qu'il convient désormais de s'attacher à la **construction d'offres à l'état de l'art, économiquement accessibles et conformes au label cloud de confiance**.

« Nous estimons qu'il pourrait être nécessaire de s'appuyer sur les technologies des hyperscalers pour développer au plus tôt, à l'état de l'art et au niveau de richesse de services attendu, de premières offres de cloud de confiance. Nous avons conscience qu'une telle stratégie de transfert technologique et de compétences n'est pas dénuée de risques. Des précautions et un suivi particulier de telles initiatives s'avèreraient donc indispensables. »



Référentiel Cloud de confiance du Cigref

Le Cigref maintient par ailleurs sa mobilisation pour expliciter le besoin de ses adhérents. **Il a publié le 27 mai 2021 son référentiel du cloud de confiance.** L'ambition de ce référentiel est **d'inspirer les différents labels en préparation, tant au niveau national qu'europpéen**, notamment dans le cadre de Gaia-X. Il se décline en trois piliers : **la sécurité, l'immunité aux législations extra-européennes** et **la maîtrise de la dépendance des utilisateurs vis-à-vis de leurs fournisseurs de solutions et services de cloud.**

Cette dynamique en faveur du cloud de confiance répond à l'appel du Président du Cigref, lancé le 17 mai dernier :

« La révolution du cloud ne fait que commencer, n'en doutons pas. Nous ne pouvons pas nous résoudre à n'en être que les spectateurs, et encore moins les victimes. »

Le Cigref appelle l'ensemble de l'écosystème du cloud européen à se mobiliser, notamment dans le cadre de Gaia-X et du Hub France piloté par le Cigref, pour enrichir les offres de solutions et services de confiance répondant aux besoins de sécurité, de sureté et de maîtrise des dépendances de l'économie européenne.

À propos du Cigref

Le Cigref est une association indépendante et sans activité commerciale, créée en 1970, qui accompagne ses 151 membres, grandes entreprises et administrations publiques françaises utilisatrices de solutions et services numériques, dans toutes leurs réflexions sur leurs enjeux numériques collectifs. Notre association œuvre, au profit de ses membres, en faveur d'un numérique durable, responsable et de confiance.

Plus d'informations sur <https://www.cigref.fr>